

Rapport annuel de la **qualité des eaux** destinées à la consommation humaine 2015



Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

Sommaire du document

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

II : La ou les ressource(s)

III : La production

IV : La distribution

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (*)

I : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Au cours de l'année 2015, il a été réalisé 13 prélèvement(s) en ressource*, 20 prélèvement(s) en production* et 62 prélèvement(s) sur le réseau de distribution*.

Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionales de Santé Midi-Pyrénées (ARS*) via ses Délégations Territoriales (DT*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource* ;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution*, soit en production* ;
- En distribution* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource*, la production* et la distribution* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés.

L'ARS* Midi-Pyrénées planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélever et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE.

Ce laboratoire est agréé par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC* (COMité FRANçais d'ACcréditation). Il a été retenu par l'ARS* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

II : La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources* suivantes :

- CANAL LATERAL (GANNEAU)..... (eau superficielle)
- GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)..... (eau superficielle)

La situation administrative des captages*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection* autour des captages* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection* peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage* du captage*, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage* :

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.*

Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources*

Installation	Commune d'implantation	Code BSS*	Date avis hydrogéologue	Date de l'avis du CODERST*	Date de la D.U.P	Etat de la procédure administrative
CANAL LATERAL (GANNEAU)	MALAUSE	09293X0368	28/11/2008	27/02/2015	06/03/2015	Procédure terminée
GARONNE A MALAUSE (GANNEAU)	MALAUSE	09293X0264	28/11/2008	27/02/2015	06/03/2015	Procédure terminée

Les principaux paramètres mesurés en ressource* et production*

Les paramètres microbiologiques

La réglementation prévoit la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource* ou du réseau de production* (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bactéries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révèle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution.

Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (°f) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de très douce (TH < 10°f) à très dure (TH > 30 °f).

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maîtrisé de façon à obtenir un pH final légèrement supérieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes ou branchements). Interprétation des résultats :

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- 3 : eau légèrement agressive,
- 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Sans excéder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des minéraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessie, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource*

Sur la période, 13 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les ressources* alimentant l'unité de distribution*.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	7,7
Référence	1	7,7

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

III : La production

La production* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO*) et superficielles (ESU*) , ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution*.

Liste des stations de traitement production (TTP*) et leur type de traitement :

- STATION DE MALAUSE..... (MALAUSE)..... TRAITEMENT POUSSE AVEC AFFINAGE
- STATION GOLFECH..... (CLERMONT SOUBIRAN 47)..... TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.

Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production*

Sur la période, 20 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP* alimentant l'unité de distribution (UDI*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0,0

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	5,0
Référence	4	20,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

IV : La distribution*

Depuis les usines de traitements productions (TTP*) ou des réservoirs (STK*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations liées par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

Les principaux paramètres mesurés en distribution*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore) : en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique.

Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactéries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptible de se modifier au cours de la distribution.

Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution*

Sur la période, 62 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur l'unité de distribution.

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	1,6
Référence	1	1,6

Physicochimie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	1	1,6
Référence	14	22,6

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.

Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

CANAL LATERAL (GANNEAU)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	2	58	81	104			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	2	<SD	0,03	0,06	1	1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	2	2,5	3		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	2	1,6	1,95	2,3		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	1	1,5	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	16	19	22	100		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	5	5,5	6		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	0,16	0,24	0,33		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogéométrique NFU	L	NFU	2	6	6,25	6,5			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	7,8	8	8,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	2	17	20,5	24	22	25	1	50,0 %	0	0,0 %

GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)

Nom du paramètre	L/ T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	3	59	117,33	147			0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	3	<SD	0,02	0,05	2	4	0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	1	1,67	2	50	100	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	3	1,6	1,9	2,2		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	<SD	0,67	1			0	0,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD	1,7		0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	16	16,67	17	1000		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	3	5	7	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	3	0,2	0,27	0,39		5	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogéométrique NFU	L	NFU	3	5,3	7,93	9,9			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	8,2	8,3	8,4	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	3	8	15,33	20	22	25	0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

STATION DE MALAUSE

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	6	45	78	114	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	6	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	6	0,6	0,82	1,3	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	3	2	3,33	4	2		2	66,7 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	3	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	3	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	6	2	4,83	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7,8	7,8	7,8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	3	5,2	7,97	13	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	6	14	18,33	26	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	5	<SD	0,05	0,12		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	3	5,3	9,2	11,5		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	6	<SD	0,09	0,4	0,5	1	0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	6	0,22	0,51	0,91			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	6	0,23	0,56	0,93			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	3	7,6	7,77	8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	6	8	16,17	23	25		0	0,0 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en production

STATION GOLFECH

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	5	43	52	63	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	5	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Arsenic	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Carbone organique total	L	mg/L C	5	0,5	0,78	0,9	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	L	qualit.	2	3	3,5	4	2		2	100,0 %	0	0,0 %
Fluorures mg/L	L	mg/L	2	<SD	<SD	<SD		1,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Manganèse total	L	µg/l	2	<SD	<SD	<SD	50		0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	5	2	6	11		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	3	7,8	7,83	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Sodium	L	mg/L	2	5,2	7,6	10	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Sulfates	L	mg/L	5	13	17,2	22	250		0	0,0 %	0	0,0 %
Total des pesticides analysés	L	µg/l	2	<SD	0,03	0,06		0,5	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	12,1	20,3	28,5		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélobimétrique NFU	L	NFU	5	<SD	0,04	0,2	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	5	0,4	0,59	0,85			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	5	0,47	0,7	0,96			0	0,0 %	0	0,0 %
pH	T	unité pH	2	7,7	7,75	7,8	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	5	7	14,8	23	25		0	0,0 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 1 - Résultats en distribution

GOLFECH (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	24	28	68,83	214	200		2	8,3 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	27	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	33	0	3	216			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	33	0	3	170			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	33	0	1	50	0		1	3,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	33	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	33	0	0	6		0	0	0,0 %	1	3,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	33	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	1	4	4	4		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	27	7,6	7,87	8,1	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	1	11	11	11		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	33	<SD	1,1	6,5	2		4	12,1 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	33	<SD	0,13	0,51			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	33	<SD	0,17	0,61			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	33	8	17,64	27	25		2	6,1 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en distribution

MALAUSE (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	15	<SD	70,53	175	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	15	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	15	0	6	168			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	15	0	2	64			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	15	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	15	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	15	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	15	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		20	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	2	3,5	5		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	16	7,7	7,96	8,2	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	1	5	5	5		10	0	0,0 %	0	0,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	9,7	13,05	16,4		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	15	<SD	0,23	1,1	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	16	<SD	0,04	0,24			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	16	<SD	0,07	0,34			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	16	8	16,69	27	25		1	6,3 %	0	0,0 %

Annexe 1 - Résultats en distribution

VALENCE D'AGEN (UDI)

Nom du paramètre	L/T	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC* limite
Aluminium total µg/l	L	µg/l	12	42	67,92	101	200		0	0,0 %	0	0,0 %
Ammonium (en NH4)	L	mg/L	12	<SD	<SD	<SD	0,1		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	L	n/mL	12	0	0	2			0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	L	n/mL	12	0	0	0			0	0,0 %	0	0,0 %
Bactéries coliformes /100ml-MS	L	n/100mL	12	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	L	n/100mL	12	0	0	0	0		0	0,0 %	0	0,0 %
Entérocoques /100ml-MS	L	n/100mL	12	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Escherichia coli /100ml -MF	L	n/100mL	12	0	0	0		0	0	0,0 %	0	0,0 %
Nickel	L	µg/l	1	<SD	<SD	<SD		20	0	0,0 %	0	0,0 %
Nitrates (en NO3)	L	mg/L	2	5	5	5		50	0	0,0 %	0	0,0 %
pH	L	unité pH	13	7,6	7,77	7,9	9		0	0,0 %	0	0,0 %
Plomb	L	µg/l	1	18	18	18		10	0	0,0 %	1	100,0 %
Trihalométhanes (4 substances)	L	µg/l	2	19,2	23,5	27,8		100	0	0,0 %	0	0,0 %
Turbidité néphélogométrique NFU	L	NFU	12	<SD	0,04	0,3	2		0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore libre	T	mg/LCl2	13	0,09	0,26	0,42			0	0,0 %	0	0,0 %
Chlore total	T	mg/LCl2	13	0,13	0,33	0,49			0	0,0 %	0	0,0 %
Température de l'eau	T	°C	13	7	18,54	27	25		2	15,4 %	0	0,0 %

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2015.

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : CANAL LATERAL (GANNEAU) - MALAUSE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- AMPA (µg/l) :	13/08/2015	00053116	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	0,23				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052770	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	0,065				0,1
	13/08/2015	00053116	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	0,096				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052770	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	0,046				0,1
	13/08/2015	00053116	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	<0,02				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052770	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	<0,05				0,1
	13/08/2015	00053116	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	<0,05				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	13/08/2015	00053116	MALAUSE	CANAL LATERAL (GANNEAU)	AU NIVEAU DU REGARD	24		22		

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

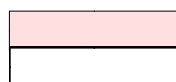
Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : GARONNE A MALAUSE(GANNEAU) - MALAUSE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	19/02/2015	00052455	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	0,15				2
	03/06/2015	00052875	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	0,053				2
	05/10/2015	00053323	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,05				2

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	19/02/2015	00052455	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,02				2
	03/06/2015	00052875	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	0,026				2
	05/10/2015	00053323	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,02				2

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	19/02/2015	00052455	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,05				2
	03/06/2015	00052875	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,05				2
	05/10/2015	00053323	MALAUSE	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU)	PRISE D'EAU BRUTE	<0,05				2



Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION DE MALAUSE - MALAUSE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	16/04/2015	00052669	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	4	1	2		
	03/06/2015	00052876	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	4	1	2		

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	27/01/2015	00052270	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,082				0,1
	19/02/2015	00052525	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,12				0,1
	17/03/2015	00052558	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,094				0,1
	16/04/2015	00052669	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	28/05/2015	00052771	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	03/06/2015	00052876	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	28/07/2015	00052997	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,083				0,1
	13/08/2015	00053117	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,068				0,1
	10/09/2015	00053729	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,066				0,1
	05/10/2015	00053324	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	05/11/2015	00053730	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	16/12/2015	00053731	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
--	------------	----------	---------	------------------------------	----------------------------	-------	--	--	--	-----

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	27/01/2015	00052270	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	19/02/2015	00052525	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	17/03/2015	00052558	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	16/04/2015	00052669	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	28/05/2015	00052771	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	03/06/2015	00052876	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	0,023				0,1
	28/07/2015	00052997	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	13/08/2015	00053117	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	10/09/2015	00053729	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	05/10/2015	00053324	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
	05/11/2015	00053730	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	16/12/2015	00053731	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,02				0,1
--	------------	----------	---------	------------------------------	----------------------------	-------	--	--	--	-----

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	27/01/2015	00052270	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	19/02/2015	00052525	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	17/03/2015	00052558	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	16/04/2015	00052669	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	28/05/2015	00052771	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	03/06/2015	00052876	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	28/07/2015	00052997	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	13/08/2015	00053117	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	10/09/2015	00053729	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	05/10/2015	00053324	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
	05/11/2015	00053730	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	16/12/2015	00053731	MALAUSE	SORTIE STATION MALAUSE	ROBINET E.T LABORATOIRE	<0,05				0,1
--	------------	----------	---------	------------------------------	----------------------------	-------	--	--	--	-----

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION GOLFECH - CLERMONT SOUBIRAN 47

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	28/05/2015	00052772	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	196	200	1100		

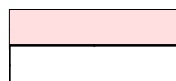
	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 (qualit.) :	28/05/2015	00052772	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	4	1	2		
	13/08/2015	00053118	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	3	1	2		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- ESA metolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052772	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	<0,05				0,1
	13/08/2015	00053118	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	0,057				0,1

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Métolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052772	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	<0,02				0,1
	13/08/2015	00053118	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	<0,02				0,1

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- OXA metolachlore (µg/l) :	28/05/2015	00052772	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	<0,05				0,1
	13/08/2015	00053118	CLERMONT SOUBIRAN 47	RESERVOIR LA TOURASSE	RESERVOIR DE GAUCHE	<0,05				0,1



Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : GOLFECH (UDI) - CASTELSAGRAT

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Aluminium total µg/l (µg/l) :	22/04/2015	00052672	LAMAGISTERE	BOURG	CIMETIERE	202		200		
	02/09/2015	00053237	PERVILLE	BOURG	CIMETIERE	214		200		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Bactéries coliformes /100ml-MS (n/100mL) :	22/04/2015	00052671	CASTELSAGRAT	BOURG	WC PUBLIC MAIRIE RUE ECHAUGUETTES	25		0		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	28/05/2015	00052773	GASQUES	BOURG	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR	190	200	1100		
	28/05/2015	00052774	CASTELSAGRAT	BOURG	WC PUBLIC MAIRIE RUE ECHAUGUETTES	193	200	1100		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Entérocoques /100ml-MS (n/100mL) :	22/04/2015	00052671	CASTELSAGRAT	BOURG	WC PUBLIC MAIRIE RUE ECHAUGUETTES	3				0

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	24/06/2015	00052878	CASTELSAGRAT	BOURG	WC PUBLIC MAIRIE RUE ECHAUGUETT ES	27		25		
	28/07/2015	00052998	SAINT CLAIR	BOURG	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR	26		25		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Turbidité néphélogéométrique NFU (NFU) :	06/05/2015	00053770	LAMAGISTERE	BOURG	CIMETIERE	4,5		2		
	06/05/2015	00053771	LAMAGISTERE	MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE	RBT REFECTOIRE	6,5		2		
	06/05/2015	00053772	LAMAGISTERE	MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE	RBT CHAMBRE 209	3,3		2		
	02/09/2015	00053237	PERVILLE	BOURG	CIMETIERE	6,0		2		

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : MALAUSE (UDI) - DURFORT LACAPELETTE

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	28/04/2015	00052673	DURFORT LACAPELETTE	BOURG	MAIRIE	195	200	1100		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	28/07/2015	00053000	MALAUSE	BOURG	BORNE FONTAINE	27		25		

Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en distribution

Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : VALENCE D'AGEN (UDI) - VALENCE D'AGEN

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Conductivité à 25°C (µS/cm) :	28/05/2015	00052776	VALENCE D'AGEN	CENTRE VILLE	MAIRIE	198	200	1100		

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Plomb (µg/l) :	10/09/2015	00054136	VALENCE D'AGEN	HOPITAL LOCAL	BAR DU NORD	18				10

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu du PSV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de qualité (maxi) :	Limite de qualité (mini) :	Limite de qualité (maxi) :
- Température de l'eau (°C) :	24/06/2015	00052880	VALENCE D'AGEN	HOPITAL LOCAL	OFFICE SSR	26		25		
	28/07/2015	00053002	VALENCE D'AGEN	CENTRE VILLE	MAIRIE	27		25		

	Paramètre non conforme
	Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
CANAL LATERAL (GANNEAU).....	CANAL LATERAL (GANNEAU).....	AU NIVEAU DU REGARD - MALAUSE
GARONNE A MALAUSE(GANNEAU).....	GARONNE A MALAUSE(GANNEAU).....	PRISE D'EAU BRUTE - MALAUSE
Les installations en production :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
STATION DE MALAUSE.....	SORTIE STATION MALAUSE.....	ROBINET E.T LABORATOIRE - MALAUSE
STATION GOLFECH.....	RESERVOIR LA TOURASSE.....	RESERVOIR DE GAUCHE - CLERMONT SOUBIRAN 47
Les installations en distribution :	Noms des points de surveillance :	Lieux et communes des points de surveillances :
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE - LAMAGISTERE
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE - PERVILLE
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	ECOLE SOUS LE PREAU - BRASSAC
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	EGLISE OU SALLE DES FETES - MONTJOI
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE OU SYNDICAT - GOLFECH
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR - GASQUES
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	MAIRIE ROBINET EXTERIEUR - SAINT CLAIR
GOLFECH (UDI).....	BOURG.....	WC PUBLIC MAIRIE RUE ECHAUGUETTES - CASTELSAGRAT
MALAUSE (UDI).....	ATELIERS MUNICIPAUX.....	WC PUBLICS A COTE MAIRIE - POMMEVIC
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	BORNE FONTAINE OU MAIRIE OU ECOLE - MALAUSE
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	CIMETIERE OU ECOLE - ESPALAIS
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE CANTINE OU CIMETIERE - MONTESQUIEU
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE CANTINE OU WC PUBLIC A COTE DE LA MAIRIE - SAINT PAUL D'ESPIS
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE OU CIMETIERE - BOUDOU
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ECOLE ROBINET EXTERIEUR - SAINT NAZAIRE DE VAL
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	EGLISE ROBINET EXTERIEUR - SAINT VINCENT LESPINASSE

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ESPACE VERT A COTE DU CAFE OU MAIRIE OU ECOLE - DURFORT LACAPELETTE
MALAUSE (UDI).....	BOURG.....	ROBINET INTERIEUR MAIRIE OU SALLE DES FETES OU ECOLE - GOUDOURVILLE
MALAUSE (UDI).....	CENTRE D'HEBERGEMENT SAINT-ROCH.....	MALPEYRE - DURFORT LACAPELETTE
MALAUSE (UDI).....	ECARTS NORD-OUEST.....	"ST CHRISTOPHE" OU "ST AVIT" - MOISSAC
MALAUSE (UDI).....	I.M.P SIRAT.....	CUISINE - VALENCE D'AGEN
VALENCE D'AGEN (UDI).....	CENTRE VILLE.....	MAIRIE - VALENCE D'AGEN
VALENCE D'AGEN (UDI).....	ECOLE J. FERRY.....	ROBINET CANTINE - VALENCE D'AGEN
VALENCE D'AGEN (UDI).....	HOPITAL LOCAL.....	BUREAU SURVEILLANTE - VALENCE D'AGEN

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM).

Captage (CAP) : Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST : COncil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COmité FRançais d'ACcrédiation

Distribution : Réseaux publics et habitations

DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique

Eau souterraine (ESO) : Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO) : Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut entre autre caractériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP) : Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production : Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK) : Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitement production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en distribution d'une eau traitée.

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage.

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

IV : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource - production et distribution.

Le syndicat mixte d'eau potable produit l'eau à partir de la rivière Garonne (ou canal latéral en secours). Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, produite par le syndicat mixte de production d'eau potable et distribuée sur les unités de Valence d'Agen et de Malause sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres bactériologiques. Sur l'unité de Golfech, un prélèvement du 22 avril 2015 à Castelsagrat a révélé une eau de qualité bactériologique non conforme aux normes en vigueur; cette non-conformité n'a pas entraîné de restriction de consommation de l'eau. Le réseau de distribution est très long avec de nombreux réservoirs dont certains doivent être rénovés ; cette situation nécessite une surveillance accrue des installations et la réalisation des travaux. La limite de qualité réglementaire concernant les pesticides par molécule individualisée (0,1 µg/l) a été dépassée durant 28 jours : présence de métolachlore ESA (métabolites de l'herbicide métolachlore). L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a déterminé qu'une eau contenant moins de 510 µg/l de métolachlore ESA n'entraîne aucun effet néfaste sur la santé en l'état actuel des connaissances. Aucune valeur de métolachlore ESA mesurée dans l'eau mise en distribution par le syndicat mixte d'eau potable ne dépasse cette valeur de 510 µg/l. Par ailleurs, l'eau est agressive et non conforme à la référence de qualité qui exige une eau à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustante. Cette agressivité peut contribuer à une dissolution des métaux et notamment du plomb quand ce matériau est constitué de branchements publics ou des canalisations internes privées. Du plomb à une teneur supérieure à la limite de qualité a été mesurée dans des prélèvements réalisés au Bar le Nord à Valence. Par ailleurs, il est à noter des non conformités ponctuelles concernant la turbidité et l'aluminium ainsi qu'une température de l'eau élevée en juin et juillet.